

## Odile Maurin

---

**De:** Odile Maurin  
**Envoyé:** mercredi 17 mai 2023 12:52  
**À:** LAIGNEAU Annette; MAURIN Odile  
**Cc:** DERO Charlotte; DUTREY Jordane; KARIMI Fatiha; CEREZA Aurélie; BENMESSAOUD Farida; JIMENEZ Laure; LAMONTAGNE Cindy; PEYRE Corinne; PAUWELS Dorothee; FERRAGUT Christine; ANSELME Laetitia; SALA Manon; COLLONGEON Circé; ESTIVAL Odile; TEILL Delphine; AMADIEU Elsa; DESO-VIDAL Jean-Pierre; CUGULLIERE Olivier; MARCAILLOU Didier; HOULES Bertrand; MAROT Corinne; LAFFONT Vanessa; OZAY Hediye; PEDOUSSAUT Nathalie; RACHED Fatima; REGNIER Jocelyne; THOMAS Régine; 'Marchés Publics DCP'; ESNAULT Emilion; LALANE-de-LAUBADERE Marion; ALLAL Fella; SOUSSI Nadia; KATZENMAYER Laurence; ARRIBAGE Laurence; LAHIANI Djillali; JACQUET-VOLLEAU Valérie; MAURICE Antoine; contact@aioc.fr; Christophe PRIEUR - Ordre des Architectes Occitanie; samalfitano@architectes.org; oc.polec@direccte.gouv.fr; SABATE Denis; ROBY Agathe; LE TEXIER Maxime; DEHEURLES Aymeric; HONVAULT Caroline  
**Objet:** RE: Convocation jury concours MOE dans le cadre des travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Courrèze - mardi 16 mai de 10h00 à 12h00

Bonjour Madame,

Comme convenu, je vous confirme la liste des 4 candidats que j'ai retenus dans le cadre du jury de maîtrise de main d'œuvre pour le groupe scolaire Courrèze qui s'est tenu le 16 mai 2023.

Au préalable, comme je l'ai déjà indiqué à de nombreuses reprises, je regrette que les groupements candidats présentent des esquisses qui ne prennent pas en compte la réglementation sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Donnant à penser, au vu des nombreuses et régulières non-conformités que je constate depuis de nombreuses années à l'occasion des livraisons d'établissements publics, que les groupements d'architectes et de professionnels ne maîtrisent pas la réglementation.

La mise en avant d'un geste architectural qui privilégie l'esthétique au détriment de la réglementation et de la qualité d'usage ne permet absolument pas aux membres du jury de s'assurer du respect du 4ème critère sur l'accessibilité PMR et la sécurité qui a pourtant été validé et voté en conseil municipal le 22 octobre 2021. Critère qui figure d'ailleurs dans la délibération du 16 décembre 2022 fixant la composition du jury pour le groupe scolaire Courrèze.

C'est pourquoi nous profitons de ce courriel pour vous demander de veiller à ce que les visuels présentés par les candidats permettent réellement d'apprécier leur compréhension des enjeux d'accessibilité et de sécurité et leur capacité à respecter la réglementation et la qualité d'usage. Pour cela, il est essentiel que les appels à candidature mentionnent clairement le 4ème critère et appellent les candidats à démontrer leur capacité à respecter ce critère, au même titre que tous les critères. En effet, les visuels doivent être des indicateurs de leurs capacités de réalisation d'ouvrages conformes à la commande publique et permettant un accueil de qualité du public et notamment des enfants dans nos établissements scolaires.

A chaque jury, je constate que la grande majorité des visuels présentés par les candidats montrent des non-conformités à la réglementation accessibilité.

Vous m'indiquez néanmoins que l'absence de respect de la réglementation au stade des esquisses est destiné à valoriser l'esthétique des projets et ne préjuge pas de la réalité de la réalisation finale. Si le critère esthétique a son importance, il est encore plus important que les dossiers des candidats permettent réellement d'apprécier leurs capacités à réaliser un ouvrage complètement conforme au cahier des charges.

A ce sujet, j'attends toujours que nous avançons sur la méthode permettant de vérifier les compétences des candidats en matière de sécurité et d'accessibilité. En effet, votre proposition de faire appel à des BET produisant les

attestations de conformité de l'accessibilité. En effet, j'ai à plusieurs reprises démontré que ces attestations étaient produites malgré des non conformités (MEETT, école Grand Selve, Jean Zay...).

Pour finir, et parce qu'il n'est pas possible pour moi de ne retenir que les candidats qui présentent des dossiers montrant leurs capacités à respecter la réglementation accessibilité (faute qu'ils soient assez nombreux) au détriment de l'ensemble des autres critères, je me trouve régulièrement dans l'obligation d'opérer de choix de candidats dont les visuels ne démontrent pas leur capacité de respect de la réglementation. C'est pourquoi je vous demanderai dorénavant de veiller à ce que les dossiers de candidature permettent réellement d'apprécier toutes les compétences des candidats et leur conformité au cahier des charges.

Et en attendant, pour les candidats qui sont finalement retenus, merci de leur demander pour la deuxième phase du jury de démontrer leur capacité à respecter la réglementation en fournissant des esquisses de leur projet qui respectent la réglementation et qu'ils nous indiquent qui dans le groupement de professionnels maîtrise le sujet et de quelle manière ce ou ces professionnels se sont formés sur le sujet.

Pour finir, je vous confirme avoir choisi les 4 candidats suivants dans l'ordre suivant : 42, 43, 28 et 49.  
Et concernant les 4 candidats retenus, voici les points de vigilance que j'ai notés :

49. "SEUIL ARCHITECTURE - 31"

Vitrophanies manquantes sur le Lycée de Montauban  
De loin, il semble qu'il y a des poteaux qui ne sont pas repérés  
Pas un mot sur l'accessibilité dans la lettre de motivation

20. "LCR ARCHITECTES - 31"

Accessibilité : pas de protection dessous d'escalier p2 + p5, poteaux pas protégés  
Pas un mot sur l'accessibilité dans la lettre de motivation  
P2 du visuel : bâtiment surélevé dont la partie inférieure n'est pas protégée et dessous d'escaliers pas protégés  
Escaliers non conformes p5 et pas de vitrophanie sur les fenêtres

38. "COUSY CHRISTOPHE - 31"

Pas de vitrophanie, pas de protection des poteaux  
Parlent confort usage et qualité d'usage

55. "ENZO ET ROSSO - 31"

P2 : Vitrophanies, contremarches contrastées, mains courantes qui débordent  
Mais p3 : Poteaux inclinés pas protégés+ protection des parties végétalisées non conformes  
P4 absence de vitrophanies  
Pas un mot dans la lettre de motivation sur l'accessibilité

Bien à vous

Odile MAURIN

Tél : 06 68 96 93 56 entre 9h et 21h uniquement

Mail : [odile@odilemaurin.fr](mailto:odile@odilemaurin.fr) ou [odile.maurin@mairie-toulouse.fr](mailto:odile.maurin@mairie-toulouse.fr)

Web : [www.odilemaurin.fr](http://www.odilemaurin.fr)

Conseillère municipale de Toulouse et conseillère métropolitaine  
Alternative Municipaliste Citoyenne et Alternative Métropole Citoyenne  
groupes de l'opposition  
1 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse

---

De : Marchés Publics DCP <[Marchespublics@toulouse-metropole.fr](mailto:Marchespublics@toulouse-metropole.fr)>

Envoyé : lundi 24 avril 2023 16:17

À : Marchés Publics DCP <[Marchespublics@toulouse-metropole.fr](mailto:Marchespublics@toulouse-metropole.fr)>; LAIGNEAU Annette <[Annette.LAIGNEAU@mairie-toulouse.fr](mailto:Annette.LAIGNEAU@mairie-toulouse.fr)>; ESNAULT Emilion <[emilion.esnault@mairie-toulouse.fr](mailto:emilion.esnault@mairie-toulouse.fr)>; LALANE-de-LAUBADERE Marion <[marion.lalane-de-laubadere@mairie-toulouse.fr](mailto:marion.lalane-de-laubadere@mairie-toulouse.fr)>; ALLAL Fella <[fella.allal@mairie-toulouse.fr](mailto:fella.allal@mairie-toulouse.fr)>; SOUSSI Nadia <[nadia.soussi@mairie-toulouse.fr](mailto:nadia.soussi@mairie-toulouse.fr)>; MAURIN Odile <[odile.maurin@mairie-toulouse.fr](mailto:odile.maurin@mairie-toulouse.fr)>;

KATZENMAYER Laurence <[laurence.katzenmayer@mairie-toulouse.fr](mailto:laurence.katzenmayer@mairie-toulouse.fr)>; ARRIBAGE Laurence <[laurence.arribage@mairie-toulouse.fr](mailto:laurence.arribage@mairie-toulouse.fr)>; LAHIANI Djillali <[Djillali.LAHIANI@mairie-toulouse.fr](mailto:Djillali.LAHIANI@mairie-toulouse.fr)>; JACQUET-VOLLEAU Valérie <[valerie.jacquet-violleau@mairie-toulouse.fr](mailto:valerie.jacquet-violleau@mairie-toulouse.fr)>; MAURICE Antoine <[antoine.maurice@mairie-toulouse.fr](mailto:antoine.maurice@mairie-toulouse.fr)>; [contact@aioe.fr](mailto:contact@aioe.fr); Christophe PRIEUR - Ordre des Architectes Occitanie <[cprieur@architectes.org](mailto:cprieur@architectes.org)>; [samalfitano@architectes.org](mailto:samalfitano@architectes.org); [oc.polec@direccte.gouv.fr](mailto:oc.polec@direccte.gouv.fr); SABATE Denis <[denis.sabate@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:denis.sabate@dgfip.finances.gouv.fr)>  
**Cc :** DERO Charlotte <[charlotte.dero@mairie-toulouse.fr](mailto:charlotte.dero@mairie-toulouse.fr)>; DUTREY Jordane <[Jordane.DUTREY@mairie-toulouse.fr](mailto:Jordane.DUTREY@mairie-toulouse.fr)>; KARIMI Fatiha <[Fatiha.KARIMI@toulouse-metropole.fr](mailto:Fatiha.KARIMI@toulouse-metropole.fr)>; CEREZA Aurélia <[aurelia.cereza@mairie-toulouse.fr](mailto:aurelia.cereza@mairie-toulouse.fr)>; BENMESSAOUD Farida <[Farida.BENMESSAOUD@mairie-toulouse.fr](mailto:Farida.BENMESSAOUD@mairie-toulouse.fr)>; FITER Sandrine <[Sandrine.FITER@mairie-toulouse.fr](mailto:Sandrine.FITER@mairie-toulouse.fr)>; JIMENEZ Laure <[Laure.JIMENEZ@mairie-toulouse.fr](mailto:Laure.JIMENEZ@mairie-toulouse.fr)>; LAMONTAGNE Cindy <[Cindy.LAMONTAGNE@mairie-toulouse.fr](mailto:Cindy.LAMONTAGNE@mairie-toulouse.fr)>; PEYRE Corinne <[Corinne.PEYRE@mairie-toulouse.fr](mailto:Corinne.PEYRE@mairie-toulouse.fr)>; PAUWELS Dorothee <[dorothee.pauwels@mairie-toulouse.fr](mailto:dorothee.pauwels@mairie-toulouse.fr)>; FERRAGUT Christine <[christine.ferragut@mairie-toulouse.fr](mailto:christine.ferragut@mairie-toulouse.fr)>; ANSELME Laetitia <[Laetitia.ANSELME@mairie-toulouse.fr](mailto:Laetitia.ANSELME@mairie-toulouse.fr)>; SALA Manon <[manon.sala@mairie-toulouse.fr](mailto:manon.sala@mairie-toulouse.fr)>; COLLONGEON Circé <[Circe.COLLONGEON@toulouse-metropole.fr](mailto:Circe.COLLONGEON@toulouse-metropole.fr)>; ESTIVAL Odile <[Odile.ESTIVAL@toulouse-metropole.fr](mailto:Odile.ESTIVAL@toulouse-metropole.fr)>; TEILL Delphine <[Delphine.TEILL@toulouse-metropole.fr](mailto:Delphine.TEILL@toulouse-metropole.fr)>; AMADIEU Elsa <[Elsa.AMADIEU@toulouse-metropole.fr](mailto:Elsa.AMADIEU@toulouse-metropole.fr)>; DESO-VIDAL Jean-Pierre <[jean-pierre.deso-vidal@toulouse-metropole.fr](mailto:jean-pierre.deso-vidal@toulouse-metropole.fr)>; CUGULLIERE Olivier <[Olivier.CUGULLIERE@toulouse-metropole.fr](mailto:Olivier.CUGULLIERE@toulouse-metropole.fr)>; MARCAILLOU Didier <[DIDIER.MARCAILLOU@toulouse-metropole.fr](mailto:DIDIER.MARCAILLOU@toulouse-metropole.fr)>; HOULES Bertrand <[Bertrand.HOULES@mairie-toulouse.fr](mailto:Bertrand.HOULES@mairie-toulouse.fr)>; MAROT Corinne <[corinne.marot@mairie-toulouse.fr](mailto:corinne.marot@mairie-toulouse.fr)>; LAFFONT Vanessa <[vanessa.laffont@toulouse-metropole.fr](mailto:vanessa.laffont@toulouse-metropole.fr)>; OZAY Hediye <[hediye.ozay@toulouse-metropole.fr](mailto:hediye.ozay@toulouse-metropole.fr)>; PEDOUSSAUT Nathalie <[Nathalie.PEDOUSSAUT@toulouse-metropole.fr](mailto:Nathalie.PEDOUSSAUT@toulouse-metropole.fr)>; RACHED Fatima <[Fatima.RACHED@toulouse-metropole.fr](mailto:Fatima.RACHED@toulouse-metropole.fr)>; REGNIER Jocelyne <[Jocelyne.REGNIER@toulouse-metropole.fr](mailto:Jocelyne.REGNIER@toulouse-metropole.fr)>; THOMAS Régine <[regine.thomas@toulouse-metropole.fr](mailto:regine.thomas@toulouse-metropole.fr)>

**Objet :** Convocation jury concours MOE dans le cadre des travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Courrèze - mardi 16 mai de 10h00 à 12h00

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Jury prévu pour l'analyse des candidatures et avis sur le choix des 4 candidats admis à concourir pour le concours de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux Réhabilitation du Groupe Scolaire Courrèze, se réunira le **mardi 16 mai 2023 de 10h00 à 12h00**, à l'adresse suivante :

**Salle de Conférence**  
**17 place de la Daurade**  
**31000 TOULOUSE**

Concernant les élus la délibération en date du 16 décembre 2022, vous a désignés comme membres pour participer à ce jury (cf Délibération en PJ).

Par ailleurs, des personnalités compétentes ont été prévues pour participer à ce jury (cf Arrêté de désignation).

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir assister à la réunion et vous remercie de **confirmer impérativement** votre présence au **05.67.73.81.98** ou par mail à [marchespublics@toulouse-metropole.fr](mailto:marchespublics@toulouse-metropole.fr), au plus tard le **mardi 10 mai 12H**.

Pour information, si vous souhaitez prendre connaissance des candidatures dans le cadre de cette procédure, nous vous précisons que celles-ci seront mises à votre disposition dans la salle 30 minutes avant l'heure du début du jury, soit à partir de 13h30.

**POUR LA PRESIDENTE DU JURY**

**ANNETTE LAIGNEAU**

Corinne Marot

**Toulouse Métropole**

**Mairie de Toulouse**

Direction Commande Publique

Marengo Boulevard-7<sup>ème</sup> étage

Toulouse

Tel : 05-67-73-81-98